

ANNEXE 3 – GRILLE D’ÉVALUATION D’UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SIGNALISATION ROUTE TOURISTIQUE (Y COMPRIS UNE MODIFICATION DE TRACÉ)

ROUTE : _____

DATE DE RÉCEPTION : _____

PAR : _____

Nom

Titre

Nom de l'organisme

Éléments à présenter par le promoteur	Réponse du promoteur	Commentaires et recommandations du Comité
1.1. Suivi des recommandations du plus récent rapport d'évaluation du Comité		
Recommandations du Comité :	Suivi par le promoteur :	
En l'absence d'un rapport d'évaluation récent par le Comité : 1.2. Bilan du plan de gestion et de mise en valeur de la route au <u>cours des cinq dernières années</u>		

ANNEXE 3 – GRILLE D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SIGNALISATION ROUTE TOURISTIQUE (Y COMPRIS UNE MODIFICATION DE TRACÉ)

ROUTE : _____

DATE DE RÉCEPTION : _____

PAR : _____

Nom

Titre

Nom de l'organisme

Éléments à présenter par le promoteur	Réponse du promoteur	Commentaires et recommandations du Comité
2. Une description des modifications souhaitées du trajet, s'il y a lieu		
2.1 Carte imprimable indiquant :		
▪ le tracé actuel et projeté		
▪ le kilométrage des tronçons touchés		
▪ le kilométrage total de la route actuelle par rapport à celui de la route projetée		
▪ les numéros des routes ainsi que les noms des rues ou des chemins touchés par les modifications		
▪ la localisation des attraits et des activités touristiques situés le long du nouveau tracé		
2.2 Éléments justificatifs à la base de la demande de modification avec photographies à l'appui		
▪ Offre touristique : décrire la prestation touristique en lien avec la thématique de la route, fournir la période d'exploitation et les heures d'ouverture des attraits et des activités touristiques touchés par la modification de tracé		

ANNEXE 3 – GRILLE D’ÉVALUATION D’UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SIGNALISATION ROUTE TOURISTIQUE (Y COMPRIS UNE MODIFICATION DE TRACÉ)

ROUTE : _____

DATE DE RÉCEPTION : _____

PAR : _____

Nom

Titre

Nom de l'organisme

Éléments à présenter par le promoteur	Réponse du promoteur	Commentaires et recommandations du Comité
Paysages traversés : décrire les impacts du tracé modifié sur les paysages traversés par la route touristique		
Explication de tout autre motif		
2.3 Résolution de l’ATR Approuvant la modification de tracé		
2.4 Résolutions des municipalités concernées Approuvant la modification de tracé et autorisant l’installation des panneaux de signalisation sur le réseau routier dont l’entretien leur incombe		
2.5 Résolution du promoteur confirmant le signataire du contrat de signalisation avec le MTMD		
3. Une liste des bornes d’information situées sur la route à faire signaler dans le cadre du contrat, s’il y a lieu Le cas échéant, le promoteur doit fournir une description des bornes à signaler en précisant leur localisation et leur contenu. Cette description doit être accompagnée de photographies de ces bornes et des sites où elles sont implantées.		

ANNEXE 3 – GRILLE D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SIGNALISATION ROUTE TOURISTIQUE (Y COMPRIS UNE MODIFICATION DE TRACÉ)

ROUTE : _____

DATE DE RÉCEPTION : _____

PAR : _____

Nom

Titre

Nom de l'organisme

Éléments à présenter par le promoteur	Réponse du promoteur	Commentaires et recommandations du Comité
4. Un plan de financement de la signalisation pour la durée du contrat		
5. Un plan de gestion et de mise en valeur de la route pour les <u>cinq prochaines années</u> qui comprend les éléments suivants		
5.1 Une vision de la route touristique décrivant l'expérience proposée aux visiteurs		
5.2 Un plan de protection et de mise en valeur du paysage du corridor de la route comprenant les éléments suivants		
5.2.1 Une description des moyens de préservation et de mise en valeur des paysages indiqués dans les schémas d'aménagement et de développement des MRC concernées (corridor d'intérêt historique ou esthétique, plans particuliers d'urbanisme, mesures de contrôle de l'affichage publicitaire ou d'abattage d'arbres, etc.)		
5.2.2 Une description des principaux points d'intérêt à mettre en valeur ainsi que des principaux endroits présentant des nuisances visuelles à atténuer en collaboration avec les MRC et les municipalités concernées		

ANNEXE 3 – GRILLE D’ÉVALUATION D’UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SIGNALISATION ROUTE TOURISTIQUE (Y COMPRIS UNE MODIFICATION DE TRACÉ)

ROUTE : _____

DATE DE RÉCEPTION : _____

PAR : _____

Nom

Titre

Nom de l'organisme

Éléments à présenter par le promoteur	Réponse du promoteur	Commentaires et recommandations du Comité
5.3 Une description des outils d’information qui seront offerts aux touristes pour leur faire connaître la route touristique et leur permettre de la parcourir		
5.4 Une description des outils d’interprétation et des activités qui seront mises en place pour animer la route		
5.5 Une description des actions concernant la formation du personnel des lieux d’accueil et de renseignements touristiques et la mise en valeur de la route dans ces lieux		
6. Résolution du conseil d’administration de l’ATR selon laquelle elle s’engage à présenter la route touristique dans son guide touristique régional et dans son site Web pendant les cinq années du contrat de signalisation ainsi qu’à promouvoir cette route dans les lieux d’accueil		
7. Résolution du promoteur confirmant le nom du signataire du contrat de signalisation ainsi que ses coordonnées		

ANNEXE 3 – GRILLE D’ÉVALUATION D’UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SIGNALISATION ROUTE TOURISTIQUE (Y COMPRIS UNE MODIFICATION DE TRACÉ)

ROUTE : _____

DATE DE RÉCEPTION : _____

PAR : _____

Nom

Titre

Nom de l'organisme

Éléments d'évaluation	Résumé de l'analyse et recommandations
1.1 Suivi des recommandations du plus récent rapport d'évaluation du Comité OU 1.2 Bilan du plan de gestion et de mise en valeur depuis les cinq dernières années	
2. Modifications souhaitées du tracé, s'il y a lieu	
3. Bornes d'information à signaler, s'il y a lieu	
4. Plan de financement de la signalisation	
5. Plan de gestion et de mise en valeur pour les cinq prochaines années	
6. Résolution de l'ATR (promotion pour les cinq prochaines années, y compris l'approbation de la modification de tracé, s'il y a lieu)	
7. Résolution du promoteur confirmant le signataire du contrat de signalisation avec le MTMD	
8. Conclusion sur le renouvellement du contrat	